

Les samedis
13 - 20 - 27 mars
et 10 - 17 avril

2021

L'ÉCOLE DE LA DÉFENSE PÉNALE

! Cette formation obligatoire pour les avocats souhaitant s'inscrire sur les listes pénales du BPDU (Bureau Pénal et de Défense d'Urgence) étant limitée cette année pour des raisons purement logistiques à 1000 participants, les candidats qui justifieront n'avoir pu s'inscrire faute de places disponibles seront autorisés à titre exceptionnel à présenter le contrôle d'évaluation en candidats libres.

Les avocats qui auront réussi l'examen théorique seront admis à passer le tutorat sous le contrôle d'un avocat référent expérimenté qui appréciera leurs compétences de terrain.

Après validation du tutorat ils pourront s'inscrire sur les listes pénales du BPDU.

Compte tenu du contexte sanitaire toutes les séances seront organisées sous forme de Webinaire.

Un chat sera à disposition pour vous permettre de poser des questions. Elles seront examinées par Christian Peltier, avocat à la cour, qui y répondra et relancera le débat avec les intervenants si nécessaire.

20 h d'enseignement pour les avocats parisiens désirant être inscrits sur les listes pénales du BPDU.



Classes virtuelles

Information & inscription : [cliquez ici](#)

Cycle financé par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.



2021



L'ÉCOLE DE LA DÉFENSE PÉNALE

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Acquérir les fondamentaux, identifier les difficultés de la défense pénale d'urgence et apprendre à les surmonter pour assurer les permanences organisées par l'ordre des avocats de Paris.

PRÉREQUIS

Avocat.

SPÉCIALITÉ

Droit pénal.

NIVEAU 1

Acquisition des fondamentaux.



[S'inscrire](#)

Samedi 13 mars 2021 de 9h00 à 13h00

Accueil par le bâtonnier Olivier Cousi, Edmond Claude Frety et Julien Brochot, MCO, co-responsables de la commission pénale.

Les enquêtes préliminaire et de flagrance - la permanence garde à vue.

Christian Saint-Palais et Safya Akorri, avocats à la cour.

Samedi 20 mars 2021 de 9h00 à 13h00

La permanence de comparutions immédiates.

Christian Saint-Palais et Carole Foissy, avocats à la cour.

Samedi 27 mars 2021 de 9h00 à 13h00

La permanence 1^{ère} comparution - l'avocat à l'instruction.

Christian Saint-Palais et Archibald Celeyron, avocats à la cour.

Samedi 10 avril 2021 de 9h00 à 13h00

La permanence CRPC - l'audience correctionnelle.

Christian Saint-Palais et Clarisse Serre, avocats à la cour.

Samedi 17 avril 2021 de 9h00 à 14h00

Après la condamnation, la peine.

Christian Saint-Palais et Delphine Boesel, avocats à la cour.

La permanence partie civile.

Frédéric Bibal, avocat à la cour.

Présentation du bureau pénal et de défense d'urgence - organisation pratique des permanences.

Elisabeth Grabli, avocate à la cour, déléguée du bâtonnier.

Edmond Claude Frety et Julien Brochot, MCO, co-responsables de la commission pénale.



Classes virtuelles